

PROPOSITION

DE LOI

rejetée

le 13 avril 1967.

S É N A T

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1966-1967

PROPOSITION DE LOI

REJETÉE PAR LE SÉNAT

tendant à modifier l'article 62 du Code de l'administration communale en vue de faire cesser l'incompatibilité existant entre les fonctions de géomètre du cadastre et le mandat de maire ou d'adjoint.

Le Sénat a rejeté, en première lecture, la proposition de loi.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 13 avril 1967.

Le Président,

Signé : André MÉRIC.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 2058, 2129 et In-8° 606.

Sénat : 97 et 210 (1966-1967).